



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION NOMME POUR
LE PREAVIS 33/2018

Roche, le 25 octobre 2018

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour

La réfection du chemin de l'Alex

	Séances				Emoluments		Signatures
	18.10						
Rapporteur : M. Bontems Daniel	X						
Membres : Mme. Marsoni Lucette	X						
MM. Almeida Sergio	X						
Keller Christoph	X						
Mazzilli Benoît	X						

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour étudier le préavis N°33/2018 s'est réunie le 18 octobre 2018 à la Maison de commune de Roche dit les Saulniers. Elle a rencontré M. Rémy Roulet qui a présenté et répondu à toutes les questions que nous lui avons posées. Nous tenons à remercier notre Municipal en charge des Travaux et Aménagement du territoire pour la transparence et la franchise de ses réponses par rapport aux diverses questions posées.

Ancienne route cantonale reliant Roche à Rennaz, l'infrastructure de la route est restée stable et semble avoir bien résisté aux années. Seule la superstructure de la route a subi l'usure du temps. Elle se remarque par les « nids de poules » que les véhicules des habitants du quartier de l'Alex et des exploitants agricoles de la plaine connaissent bien. Depuis quelques années nos employés communaux s'affairent à taçonner la surface de roulement afin d'améliorer sa carrossabilité.

Prévu dans le plan d'investissement, la Municipalité profite d'entreprendre ces travaux à la suite du devoir des Betteraviers de charger leurs récoltes à Aigle. Le trajet est prévu par la plaine. C'est pourquoi, elle propose de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Les travaux des services communaux sont prévus dans le terrain du « prés pourris », hors du gabarit de la route ; seul des traversées, en attente, sont prévues pour le présent préavis. Le

début de ces travaux est prévu dès la fin de ceux du canal du Hat Lac ; c'est pourquoi les tâches de réfections sont agendées en deux phases.

Monsieur Roulet a demandé trois devis. Seul un est venu actuellement en retour. Si l'un des deux devis devait être moins cher, Monsieur Roulet ne manquera pas de faire baisser le prix global des travaux. Il a également demandé aux divers services industriels s'ils avaient des travaux à exécuter sur cette route. Si tel était le cas, il est fort probable que les prix baisseront, vu leur participation à certains ouvrages en commun.

À la suite du départ de M. Roulet, la commission s'est concertée. Il en est ressorti quelques réflexions que voici :

- Les prix présentés semblent être corrects
- La nécessité de réfection de la superstructure est une évidence
- Le budget est maîtrisé depuis longtemps
- La commission s'est assurée que la Municipalité n'acceptera plus d'interventions sur cette route pendant au moins 10 ans.
- Elle tient, néanmoins, à rendre attentif Monsieur Roulet quant à l'importance de faire vérifier la suffisance des tuyaux ou du diamètre des traversées en attentes prévus lors des travaux. Il est impératif qu'il ait cette assurance du bureau d'ingénieurs et des services industriels afin de ne plus intervenir sur cette route.

La commission, à l'unanimité, approuve ces travaux et propose :

En conclusion

Le Conseil communal de Roche

Vu le préavis no 33/2018 de la Municipalité, au Conseil communal relatif à la réfection du chemin de l'Alex ;

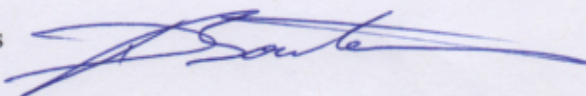
Ouï le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

- Décide**
1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du chemin de l'Alex ;**
 2. **D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 99'500.- pour ces travaux ;**
 3. **D'amortir le montant des travaux sur 10 ans ;**
 4. **De financer cette dépense par la trésorerie courante.**

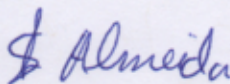
Ont signé :

Daniel Bontems

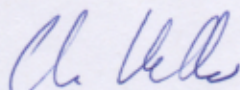


Marsoni Lucette

Almeida Sergio



Keller Christoph



Mazzilli Benoît

